

DECLARATION DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS SUR LE PROJET CIGEO

Le 01 septembre 2013

La loi du 28 juin 2006 a entériné le choix du stockage réversible, dans une couche géologique profonde, pour la gestion à long terme des déchets radioactifs de haute activité [HA] (pour l'essentiel des déchets vitrifiés issus du retraitement des combustibles usés retirés des centrales nucléaires) et des déchets de moyenne activité à vie longue [MA-VL] (déchets solides issus de l'exploitation et du démantèlement des installations nucléaires). Cette loi a confié à l'Andra la mission de concevoir, de construire puis d'exploiter ce stockage dont le projet a été appelé CIGEO (centre industriel de stockage géologique).

En effet, aujourd'hui, les déchets les plus radioactifs [HA et MA-VL], « n'ont pas de filière définitive opérationnelle de stockage ». Dans l'attente d'un site de stockage définitif, ils sont conditionnés et entreposés dans des installations ad hoc par leurs producteurs (Areva, le CEA, EDF). Bien qu'ils ne représentent que 3 % environ du volume des déchets radioactifs français existants - pour un volume équivalent à deux piscines olympiques - c'est une affaire importante car ils concentrent plus de 99 % de la radioactivité totale de ces déchets. Il est donc clair qu'il vaut mieux garder ces déchets rassemblés dans un endroit contrôlé, plutôt que dispersés dans un grand nombre de sites. De plus, cette exigence de stockage est réelle, quel que soit l'avenir réservé au nucléaire français.

La solution du stockage en formation géologique profonde fait l'objet d'un consensus international et est recommandée par l'agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui dépend de l'ONU.

Le débat public prévu par la loi sur le projet CIGEO en Meuse/Haute Marne est prévu du 15 mai jusqu'au 15 octobre 2013. Organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), le débat devait s'articuler autour de quinze réunions publiques et d'un site internet participatif. Or, compte tenu de l'impossibilité avérée de tenir les réunions publiques, la CNDP a décidé de les annuler et de poursuivre le débat essentiellement via Internet.

Pour le PCF, le débat public sur le projet CIGEO constitue un moment important du projet. Il est non seulement nécessaire parce que prévu par la loi, mais il est utile parce qu'il conduit à confronter tous les avis et à sensibiliser l'opinion. Il doit permettre à l'ensemble des citoyens de faire entendre son point de vue. Il est un moment d'échanges avec les citoyens qu'ils vivent dans la Meuse, la Haute Marne ou partout en France. Quoi de plus normal de vouloir apporter des réponses aux légitimes questions que peuvent se poser nos concitoyens. Pour nous, les débats doivent être soumis à la pluralité et à la contradiction des participants quelque soient leurs avis. Nous souhaitons donc la relance de ces réunions publiques utiles à la démocratie.

Sans vouloir donner un pouvoir décisionnel au seul échelon local, les pouvoirs publics doivent entendre, comprendre et prendre en compte l'émotion que le débat sur CIGEO peut engendrer auprès des populations. Si l'on veut que toute la filière nucléaire civile soit portée et assumée par nos concitoyens, il faut qu'ils se sentent écoutés et respectés.

Le Parti Communiste Français rappelle qu'il a fait le choix, pour la production d'électricité, d'un bouquet énergétique composé d'énergies renouvelables, d'hydraulique et de nucléaire. La filière

nucléaire civile, porteuse d'indépendance nationale - vecteur de développement industriel et de qualification des salarié-e-s- est aujourd'hui à même de pouvoir répondre aux besoins énergétiques et à l'urgence climatique. Pour nous la transparence est une exigence. Elle nécessite une information accessible à tous. C'est une condition incontournable à l'acceptation par les populations de la réalisation de tout grand projet essentiel.

Dans ce débat public, le Parti Communiste Français prendra part toute sa part via un cahier d'acteurs qu'il publiera très prochainement.